



PROTOCOLE D'ACCORD

ENTRE LES SOUSSIGNES

Société **MATINDA AND CO.LIMITD-SARL Unipersonnelle** en abrégé "MACO" dont le siège social se trouve à Dubréka, République de Guinée.

D'une part

Et

La Société **BSGR Ressources Guinée SARL** de droit guinéen, dont le siège social est sis à Conakry .

D'autre part

Etant préalablement exposé que

La Société BSGR Guinée s'est rapprochée des autorités guinéennes en vue d'établir un partenariat pour le développement et l'exploitation d'une partie des gisements de fer de SIMANDOU d'une part, et de la Société MATINDA AND CO-LIMITED –SARL afin que celle –ci l'assiste dans les voies et moyens permettant l'obtention des permis de recherches minières .

Sur ce, et des efforts conjugués, par arrêté N°A2007/582/MMG/SGG du 28 Février 2007, du Ministère des Mines et de la Géologie, quatre permis de recherches minières pour l'uranium couvrant une superficie total de 1413 km² ont été accordés à la Société BSGR Ressources Guinée dans les Préfectures de Lola et N'zérékoré ;

Ainsi, les parties conviennent librement de ce qui suit :

Afin de rétribuer les efforts fournis, la Société BSGR Guinée accepte de transférer 5% de toutes ses actions à la société MATINDA AND CO-LIMITED-SARL qui l'accepte

Le présent protocole qui vaut loi entre les parties entre en vigueur dès sa date de signature .

Signé à Conakry le 20 JUIN2007

Fait en 2 exemplaires originaux

**La Société BSGR
Ressources Guinée**

La Société MATINDA AND CO LIMITED Sarl

DIRECTEUR GÉNÉRAL

VU POUR LA LEGALISATION
MATERIELLE DES SIGNATURES
CONAKRY : LE 20/07/07
LE GREFFIER EN CHEF

La Gérante

Mme Mamadie TOURE

